



Bois-Colombes, le 24 Octobre 2011

PREVENTION ROUTIERE AVIVA POURSUIT SON ENGAGEMENT AVEC L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

Aviva, 6^e assureur mondial, réaffirme son engagement pour la sécurité routière et signe un partenariat triennal avec l'association Prévention Routière (APR). Dans ce cadre, les deux partenaires mènent une campagne de sensibilisation grand public sur les dangers de l'utilisation du téléphone ou kit main libre au volant. En effet, depuis quelques années et à mesure que s'est développé le marché du téléphone portable, ce dernier s'est invité en voiture et on estime aujourd'hui que téléphoner au volant multiplie le risque d'accident par 5 pour le téléphone tenu en main et par 4 pour le téléphone avec kit mains-libres.

"Just pr te dire ke j'ariv dans 2 tonneaux"

La campagne de sensibilisation, qui a débuté le 20 octobre 2011, sera visible dans la presse magazine et en affichage balises jusqu'à la mi-novembre. Quatre visuels seront déclinés afin de mettre en avant à chaque fois un seul et même risque : l'utilisation du téléphone portable ou kit main libre au volant. L'idée de cette campagne étant de détourner des inscriptions sur les routes en les remplaçant par des conversations banales et quotidiennes. Objectif: faire réfléchir l'automobiliste afin qu'il adopte un comportement plus responsable dans son véhicule.

Aviva propose également un jeu-concours afin de permettre au grand public de tester ses connaissances en matière de code de la route sur son site internet. Le but du jeu ? Rappeler aux usagers de la route l'importance du respect du code de la route pour sa sécurité et celle des autres.

Un partenariat qui s'inscrit dans la durée

Le précédent partenariat signé en 2009 concernait principalement les clients professionnels à travers l'opération « *Charte Entreprise Citoyenne de la Route* » et avait pour vocation de fournir aux sociétés du secteur du transport routier clientes d'Aviva un cadre méthodologique favorisant la réduction des risques routiers et des émissions de CO₂.

Ce nouveau partenariat concerne désormais le grand public. L'association Prévention Routière apportera à Aviva son expertise en matière de risques routiers afin de mener conjointement des actions de prévention.

« *Depuis 2009, nous sommes partenaires de l'association Prévention Routière et avec cette nouvelle signature nous prouvons une fois encore notre engagement afin de faire baisser, grâce à la prévention, le nombre d'accidents sur les routes de France.* » précise Fanny Serre, en charge de la Responsabilité sociale d'Aviva France.



Testez vos connaissances sur :

<http://www.aviva.fr/assurances/conseil-assurance/prevention-routiere/repassez-votre-code-de-la-route>

Petit rappel sur ce que dit le Code de la route :

L'usage d'un téléphone tenu en main est interdit pendant la conduite. (Article R412-6-1 du Code de la route)

La sanction est une amende de 35€ et un retrait de 2 points (bientôt 3) au permis de conduire. Les cyclistes risquent la même amende, mais pas de retrait de points. Concernant le kit main libre, son usage n'est pas interdit par le Code de la route. Toutefois un conducteur qui n'est pas en mesure d'effectuer « commodément et sans délai les manœuvres qui lui incombent » alors qu'il utilise son kit main libre pendant la conduite peut se voir verbaliser sur le fondement de l'article R412-6 (amende de 35€ mais pas de retrait de points) (jurisprudence de 2003).
www.preventionroutiere.asso.fr

----- **A propos d'Aviva**

Aviva est le 6^e assureur mondial et l'un des dix principaux acteurs sur le marché français. Son activité se répartit entre l'assurance-vie et l'épargne long terme ainsi que l'assurance dommages. Destinée principalement aux particuliers ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises, la gamme de produits d'Aviva France est complète (assurance auto, santé, habitation, prévoyance, épargne et retraite) et se caractérise par un modèle de distribution varié et accessible à tous les publics sur l'ensemble du territoire avec plus de 800 agents généraux, 400 conseillers Aviva et 1000 courtiers. Au quotidien, Aviva France identifie les besoins spécifiques de ses 3 millions de clients et leur propose des solutions clés en main, au travers de sa démarche Bon Conseil.

A propos de l'Association Prévention Routière

Association loi 1901, créée en 1949 et reconnue d'utilité publique depuis 1955, l'association Prévention Routière s'est donné pour mission de réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation routière. Elle conduit ses actions dans de multiples domaines : l'éducation routière des enfants et adolescents, la sensibilisation et l'information du grand public et la formation continue des conducteurs. Les 101 comités départementaux de l'association et ses 1500 bénévoles permettent de mener, chaque année, des milliers d'actions locales, pour sensibiliser les usagers de tous les âges et milieux aux risques de la circulation.

Contacts presse - HDL Communication

Delphine Sibony – 01 58 65 20 17 – dsibony@hdlcom.com
Priscillia Pereira – 01 58 65 20 19 – ppereira@hdlcom.com